



SOCOTEC

Agence Équipements Bretagne Occidentale
Place Anne-Marie Robic
CS 50028
56272 PLOEMEUR CEDEX

Tél : 02 97 86 15 31

Fax : 02 97 86 15 32

E-mail : eqts.lorient@socotec.com

LTM56
56 CAUDAN

Référence du rapport :

Dossier : FAN7264/1

Intervention : 13/

A l'attention de M. QUERO René

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification de l'état de conformité

Type d'équipement	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements non-conformes	Nombre d'équipements non vérifiés
Equipement de travail CE 2006/42/CE	2	0	0

Lieu de vérification : Lycée Duguesclin
56400 BREC'H

Date du contrôle : 15/11/13
Intervenant SOCOTEC : M COURTEL Stephane

Accompagné par : M. ELEDUT Yann
Date du rapport : 20/12/13

**SYNTHESE DE LA VERIFICATION**

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emplacement	Date de visite	Nb Obs	Non vérifié	Page
Equipement de travail CE 2006/42/CE	MORTAISEUSE A MECHE	GRIGGIO	12BOI0014		15/11/13	0		3
Equipement de travail CE 2006/42/CE	SCIE A PANNEAU VERTICALE	G.M.C	12BOI0015		15/11/13	0		5

MODALITES DE LA VERIFICATION

La vérification de l'état de conformité a été effectuée en référence aux règles ou prescriptions techniques applicables aux équipements de travail et définis en annexe du présent rapport :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage et accessoires de levage.

**VERIFICATION DES EQUIPEMENTS****1. EQUIPEMENT DE TRAVAIL CE 2006/42/CE (MORTAISEUSE A MECHE/GRIGGIO/12A006584500500/12BOI0014)****1.1. IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT**

IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT	
Désignation	MORTAISEUSE A MECHE
Constructeur / Marque	GRIGGIO
Type	TRCN
Numéro de série	12A006584500500
N° ou repère client	12BOI0014
Année de fabrication	2012
Année de mise en service dans l'établissement	2013
Marquage	CE

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT	
Fonction principale de l'équipement de travail	mortalisage
Energies mises en oeuvre	Electrique
Nombre de postes de travail	1
Modes de commande ou de fonctionnement	Manuel
Produits mis en oeuvre	bois
Equipements/Outils installés lors de la vérification	aucun

DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS	
Prévention intrinsèque	Oui
Protecteurs fixes	Oui
Protecteurs mobiles	Associés à un dispositif de verrouillage
Protecteurs réglables	Escamotable
Organe(s) d'arrêt d'urgence	Bouton(s) poussoir(s) coup de poing à accrochage

DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION	
Notice d'instructions	Présentée
Déclaration CE de conformité	Présentée

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Etat de l'équipement lors de la vérification	En service

1.2. TEXTES PRIS EN COMPTE LORS DE LA VERIFICATION

L'équipement de travail concerné est une machine visée au 1° de l'article R. 4311-4 du code du travail, non listées à l'article R. 4311-5 du code du travail, ayant fait l'objet d'une première mise en service dans un des états de l'Union Européenne depuis l'entrée en vigueur des exigences essentielles de sécurité et de santé de la Directive Machines 2006/42/CE.



Les règles techniques de conception et de construction applicables sont celles définies par l'article R. 4312-1 du code du travail, prévues par l'annexe I du livre III du code du travail.

De par la nature et les fonctions de la machine, les règles techniques suivantes ne sont pas applicables car non pertinentes pour cette machine :

- 2. Règles techniques complémentaires pour certaines catégories de machines
- 3. Règles techniques complémentaires pour pallier les dangers dus à la mobilité des machines
- 4. Règles techniques complémentaires pour pallier les dangers dus aux opérations de levage
- 5. Règles techniques complémentaires pour les machines destinées à des travaux souterrains
- 6. Règles techniques complémentaires pour pallier les dangers dus au levage de personnes

1.3. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé de non-conformité vis à vis des prescriptions ou règles techniques prises en référence.